

# **PLAN DE REFERENCE**

## **(Extrait de l'étude réalisée par M. VIVIANT Paysagiste)**

### **Vision d'ensemble**

#### **Morphologie urbaine générale**

L'extension de l'urbanisation est envisagée de façon concentrique par rapport au noyau historique, fidèlement aux mouvements anciens.

Les nouveaux quartiers sont reliés entre eux et avec le centre existant. Ainsi, il s'agit d'obtenir une trame bâtie continue et plus dense.

#### **Développement du projet par zone**

- Au nord du bourg, entre la route D128 et la rue du Rabaud, il s'agit de créer une nouvelle zone de construction d'habitat individuel et un ensemble collectif bénéficiant de la proximité de l'école.

Le parking de l'école y est agrandi afin de prévoir l'augmentation du nombre d'enfants. La voie secondaire à l'intérieur du lotissement est tracée en ligne de crête.

Aucune liaison piétonne n'est prévue entre l'arrière de l'école et la route D28 pour des raisons de sécurité.

- Dans le quart sud-ouest du bourg, l'urbanisation nouvelle est implantée en continuité de la trame bâtie actuelle. Les nouvelles voies secondaires structurantes y sont reliées aux routes existantes.

- Dans le quart sud-est du bourg, le lotissement du Clos en construction est dessiné. Il est relié aux axes principaux par des voies tracées dans la continuité de celles existantes.

- Une zone pouvant accueillir des activités est implantée au sud du bourg à proximité de bâtiments de services techniques de la commune et d'un garage.

#### **Circulation**

Le réseau de circulation secondaire est développé de façon à ne pas surcharger les deux axes principaux très fréquentés avec l'accroissement de la population.

Par ailleurs, la circulation piétonne et cycliste est favorisée à travers l'ensemble du bourg. On peut ainsi se rendre dans le cœur de Saint-Gence sans son véhicule. Le but étant de réduire autant que possible la circulation automobile dans le centre bourg.

Des sentiers de promenade sont créés de toute pièce afin de créer un cheminement en boucle autour du bourg. D'autres plus nombreux sont aménagés sur des traces d'anciens chemins ruraux oubliés ou bien sur des sentiers fréquentés préexistants.

#### **Aspects paysagers**

Les espaces verts agrémentent les accès non motorisés et constituent des coulées végétales au sein de la trame bâtie.

Pour ce qui est des espaces boisés existants, ils sont maintenus et participent à la création d'une ceinture verte, lieu de détente et de loisir.